



# Les modalités de tri en déchetterie

Une évolution des consignes de tri en déchetterie à partir du 1er février 2024.

Publié le 02 février 2024

Dernière modification le 19 janvier 2026

## Une évolution sur les déchetteries du territoire de Grand Lac

En 2024, nous allons trier encore plus, par matière, pour favoriser le recyclage et la valorisation matière. Vous pouvez [télécharger le flyer des nouvelles modalités de tri en déchetterie ici.](#)

### Étape 1 : penser au réemploi avant de jeter

Toutes les déchetteries sont équipées d'un point de collecte des Chantiers Valoristes (bientôt à Entrelacs), qui collecte les objets devenus inutiles mais en bon état d'usage et propres, qui sont ensuite revendus à la recyclerie de Drumettaz-Clarafond pour retrouver une seconde vie. [Plus d'informations sur les Chantiers Valoristes ici.](#) (<https://grand-lac.fr/fileadmin/medias/Actualites/Dechets/flyerA5-GL-recyclerie.pdf>)

### Étape 2 : trier par matériau pour recycler

Les bennes de tri « classique » sont maintenues pour permettre de séparer par matériau les déchets déposés en déchetteries en vue de les recycler ou de les valoriser : Bois, ferraille, cartons, gravats, plâtre, pneus, végétaux, déchets toxiques, déchets électriques et électroniques.

## Ce qui est nouveau en 2024 !

### Pourquoi une évolution ?

Le tri et la gestion des déchets s'appuient sur le principe « pollueur-payeuro », appelé la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). En effet, dans le prix d'achat de nombreux biens de consommation, une éco-participation est payée par le consommateur. Cette contribution est versée à un éco-organisme qui finance la collecte et le traitement en fin de vie du produit (réemploi, réparation, recyclage...).

# Ces filières REP sont définies par usage

## Les filières REP qui existent déjà :

- > Ameublement
- > Piles, lampes
- > Produits chimiques
- > Pneumatiques
- > Emballages ménagers (déchets des bacs jaunes)...

## Les nouvelles filières REP :

- > Produits et Matériaux de
- > Construction et du Bâtiment (PMCB)
- > Article de Bricolage et de Jardinage (ABJ)
- > Articles de Sports et Loisirs (ASL)
- > Jeux et Jouets (JJ)...

Afin de bénéficier d'une prise en charge financière des déchets de Grand Lac par les éco-organismes, nous devons faire évoluer les consignes de tri.

# Les règles à appliquer en déchetterie

## Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Tous les objets contenant des piles ou des batteries sont déposés dans la zone de tri dédiée aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. (Cliquez pour agrandir l'image).



## Benne Plastique REP

Une benne supplémentaire est mise en place pour le tri des objets en plastiques. Tous les objets en plastique qui ne sont ni thermique ni avec une prise électrique ou une batterie doivent être déposés dans cette benne (sauf Articles de Sport et Loisirs, voir ci-après. Cliquez pour agrandir l'image).



PLASTIQUE MULTIREP- A déposer dans la benne Plastiques



## Benne Multi REP

**Une benne supplémentaire est mise en place pour les objets « multimatériaux ». Tous les objets faits de plusieurs matières imbriquées sans prise électrique batterie doivent être déposés dans cette benn e (sauf Articles de Sport et Loisirs, voir ci-après. Cliquez pour agrandir l'image).**

**MULTIMATERIAUX  
(Hors plastiques et bois)**

Mobilier intérieur et extérieur	Literie	Bricolage et Jardin	Couettes, oreillers, rideaux et voilages
<b>Nouveauté 2023 !</b> 		<b>Jouets</b> 	<b>A ensacher en amont dans le sac de collecte dédié</b> 
			<b>Nouveauté 2023 !</b> 



## Les couettes, oreillers, rideaux et voilages

Ils sont triés et déposés dans un contenant devant la benne multi REP. (Cliquez pour agrandir l'image).



## Une zone de tri des Articles de Sport et Loisirs

Une zone de tri des Articles de Sport et Loisirs est mise en place (Cliquez pour agrandir l'image).

### ASL : Les matériels concernés (liste non exhaustive)

Cycle et mobilité, protections et accessoires



Loisirs extérieurs



Sports de balles et raquettes



Sports nautiques



Musculation, fitness... non électriques



Sports de montagne



### MATÉRIELS NON CONCERNÉS

Les textiles et chaussures non exclusivement destinés au sport, ne sont pas des ASL

Les vélos et trottinettes électriques sont des DEEE et non des ASL, même si la batterie est retirée

www.ecologic-france.com - Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

EcoLogic<sup>®</sup>

## Les palettes

Elles sont triées et, selon leur état, soit orientées en réemploi soit en valorisation matière (demander à l'agent d'accueil).

## Les traverses de chemin de fer et poteaux EDF

Un bon est à demander à l'accueil, pour une dépose à la déchetterie professionnelle Nantet 15 rue des Marquisats - 73100 AIX-LES-BAINS.

## Les Articles de Bricolage et de Jardinage thermiques (ABJ TH)

Ils sont triés et une zone de tri dédiée est mise en place. (Cliquez pour agrandir l'image).

### ABJ TH : Les matériels concernés (liste non exhaustive)

- |                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| ✓ Tronçonneuse     | ✓ Motoculteur          |
| ✓ Broyeur          | ✓ Débroussailleuse     |
| ✓ Pompe            | ✓ Rotofil              |
| ✓ Fendeuse         | ✓ Coupe-bordure        |
| ✓ Tondeuse tractée | ✓ Tondeuse auto-portée |
| ✓ Souffleur        | ✓ Bétonnière           |
| ✓ Motobineuse      | ✓ Fraiseuse à neige    |

« Un Article de Bricolage et de Jardin(ABJ) est un équipement outillage manuel ou thermique, destiné à une activité consistant en des travaux de réparation, d'installation ou d'aménagement et / ou des activités d'aménagement et d'entretien d'un jardin, susceptible d'être possédé par les ménages. »  
Source ADEME

### Et leurs accessoires

- ✓ Chaîne de tronçonneuse
- ✓ Panier de ramassage
- ✓ Découpeuse à disque résine



### MATÉRIELS NON CONCERNÉS

Machines ABJ Thermiques vendues exclusivement à des Professionnels  
Machines fonctionnant avec une batterie ou cable = à mettre en zone DEEE

www.ecologic-france.com - Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

EcoLogic<sup>®</sup>

## RAPPEL sur...

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/dechetteries/les-modalites-de-tri-en-dechetterie?>

# Les consignes de tri des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage

Ces déchets spéciaux ne vont ni à la poubelle ménagère ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...). (Cliquez pour agrandir l'image).



## FOCUS sur ...

Le devenir des matériaux issus des déchets de mobilier d'intérieur et d'extérieur. (Cliquez pour agrandir l'image).

Que deviennent les matériaux issus des DEA après leur collecte ?



Bois  
68%

Rembourrés  
20%

Matelas  
8%

Métaux  
2%

Plastiques  
1%

Couettes  
et oreillers  
1%

Le bois peut servir à fabriquer des paquets de particules et ainsi, redevenir un meuble.

Les canapés sont broyés pour servir de combustible dans les cimenteries.

La mousse d'un matelas peut être réutilisée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo

Recyclables indéfiniment et pour leurs propriétés pour faire de nouveaux produits

Le plastique d'un jouet peut servir à fabriquer des tuyaux

Les garnissages en plume et paille peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés en énergie



Consigne de tri et gestion des bennes (ecomaison) 100/10/2020



## ALLER PLUS LOIN



### SUR LE SITE

- › Info pratiques des déchetteries
- › Inscriptions aux déchetteries pour particuliers
- › L'amiante

### GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

1500 Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven

:

8h30-12h00  
et 13h30-17h00

04 79 35 00 51



**GRAND  
LAC**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMERATION

